Comité des Fêtes de Norrent-Fontes	Comité des Fêtes de Norrent-Fontes
Département Pas de Calais	Département Pas de Calais
Arrondissement Béthune	Arrondissement Béthune
Tel: 06 12 38 74 93 FICHE D'IDENTITE ET DE DOMICILE MANIFESTATION DU SAMEDI 08/10/2022	Tel: 06 12 38 74 93 Autorisation individuelle d'exercer l'activité de revendeur D'OBJETS MOBILIERS
N° Emplacement :	MANIFESTATION DU SAMEDI 08/10/2022
NOM : PRENOM :	N° Emplacement :
Domicile :	AUTORISE
Commune :	NOM :PRENOM :
Mètres :	Domicile :
Installation entre 8h00 et 9h30. Paiement à l'inscription	Commune :
	Mètres :
C.N.I :	C.N.I : Autorité signataire :
Permis de conduire :	Passeport :
Je soussigné, atteste	à se livrer à la revente d'objets mobiliers pendant la manifestation dénommée
sur l'honneur, en tant qu'exposant non professionnel, ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.	« MARCHE AUX PUCES » qui se déroulera le SAMEDI 08/10/2022 à Norrent- Fontes.
Date et signature	Cachet de l'autorité municipale Signature

REGLEMENT INTERIEUR BROCANTE COMITE DES FETES DE NORRENT FONTES

CONDITIONS D'INSCRIPTION

LIEU ET DATE: SAMEDI 8 OCTOBRE 8h00 à 16h00

La brocante de Norrent Fontes se déroule sur le domaine public, sur les trottoirs de la ville, dans un périmètre délimité par la Commune.

TARIF

Chaque participant doit s'acquitter de la somme d'un euro cinquante (1,50€) pour chaque mètre linéaire à la réservation.

CONDITIONS DE DEROULEMENT

L'association du comité des fêtes de Norrent Fontes a la qualité d'organisateur.

A ce titre, la législation impose de tenir un registre des participants /vendeurs, conformément à l'article R 310-9 du code de commerce.

Le registre comprend les noms, prénoms, qualité et domicile des vendeurs ainsi qu'une copie de pièce d'identité, outre une attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres événements de même nature au cours de l'année civile.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription dans l'hypothèse où le vendeur ne s'est pas acquitté de sa contribution et dans l'hypothèse où les emplacements ont été intégralement réservés.

Chaque participant s'engage à rester sur son emplacement jusqu'à 16h et quitter son emplacement en parfait état de propreté. Des poubelles sont à disposition.

SECURITE

Chaque participant est tenu de respecter strictement les instructions de sécurité données par l'organisateur.

FORCE MAJEURE

En cas d'annulation liée à des conditions météorologiques défavorables, l'organisateur en informe les participants par tous moyens et est en droit de conserver les contributions versées, ce que les participants acceptent expressément.

En cas d'absence, l'emplacement pourra être réattribué dès 9h30.

DECLARATION SUR L'HONNEUR DES PERSONNES PHYSIQUES

Je soussigné(e)...... m'engage à rester sur mon emplacement jusqu'à 16h00.

Date et signature

ATTENTION PLAN VIGI-PIRATE

Brocante du Samedi 08 Octobre 2022

Installation entre 8h00 et 9h30

<u>AUCUN</u> Mouvement de véhicule entre

<u>10h00 et 16h00</u> sur <u>toute la brocante</u>

<u>En conséquence</u> les personnes installées sur la brocante avec un véhicule devront rester à leur emplacement durant toute la brocante.

Merci de votre compréhension Le Comité des Fêtes La Présidente